

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-1036

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Charbonnières-les-Bains

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 8 avenue Général de Gaulle et appartenant à la Société civile de construction-vente (SCCV) Athéna

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-1036**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Charbonnières-les-Bains

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 8 avenue Général de Gaulle et appartenant à la Société civile de construction-vente (SCCV) Athéna

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Général de Gaulle à Charbonnières-les-Bains, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir un terrain nu, libre de toute location ou occupation, situé 8 avenue Général de Gaulle et appartenant à la SCCV Athéna.

II - Désignation du bien acquis

Il s'agit d'un terrain à usage de trottoir et de stationnement d'une superficie d'environ 26 m², à détacher d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrées AI 129.

III - Conditions d'acquisition

Aux termes du compromis qui a été établi, la SCCV Athéna céderait ce terrain à titre gratuit.

Par ailleurs, la Métropole prendra à sa charge la fourniture d'environ 80 m² de pavés en vue de l'aménagement du parvis au droit de la construction (soit jusqu'à l'entrée du bâtiment à construire), pavés à poser par la SCCV Athéna. Une chaînette de pavés sera réalisée afin de distinguer l'emprise du domaine privé du domaine public.

Ces travaux rendus indispensables pour le recoupement de la propriété ne sont pas augmentatifs du prix de vente.

La direction de l'immobilier et de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes.

Les frais inhérents à la réalisation du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole.

Ce terrain sera intégré dans le domaine public de voirie métropolitain après travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, d'un terrain nu, d'une superficie d'environ 26 m², libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée AI 129, situé 8 avenue Général de Gaulle à Charbonnières-les-Bains et appartenant à la SCCV Athéna, dans le cadre de l'aménagement de ladite voie.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 3 450 000 € en dépenses et de 310 000 € en recettes sur l'opération n° 0P09O5336.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269543-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021 |
|---|